

N° 51  
Devis  
de  
Jean Fabre

République Française Au nom du Peuple Français.  
L'An mil huit cent quatre vingt trois et le sept juin à neuf heures  
du matin. Pardevant nous Eugène Demer, Adjoint au Maire de  
la commune de Villefranche, Haute Garonne, délégué pour remplir  
les fonctions d'officier de l'état civil de la dite commune. Ont comparu:  
M. Louis Etienne Robert, âgé de quarante quatre ans, agent de police  
et Jean Carrière, âgé de trente ans, cantonnier, domiciliés à Villefranche  
voisins du défunt et de nous. Lesquels nous ont déclaré que ce jour d'hui  
à trois heures du matin, Jean Fabre, âgé de soixante six ans  
Marchand de cuirs, veuf de Marie Verdé, né à Villefranche, fils de  
défunt Jean Fabre et Jeanne Canal, est décédé dans sa maison,  
à l'habitation sur dans la présente ville. Nous officier de l'état civil  
après nous être assuré du décès en avons dressé le présent acte  
que les déclarants ont signé avec nous après lecture faite.

*Robert* *Carrière*

N° 52  
Mariage  
Entre  
Marty Louis  
et  
Doyde Marguerite  
Emilie

République Française Au nom du Peuple Français.  
L'An mil huit cent quatre vingt trois et le sept juin à neuf  
heures du soir. Pardevant nous Eugène Demer, Adjoint au Maire  
de la commune de Villefranche, Haute Garonne, délégué pour remplir  
les fonctions d'officier de l'état civil de la dite commune. Ont comparu:  
M. Marty Louis, majeur âgé de trente deux ans revêtu  
municipal, né à Villefranche le vingt trois Février mil huit cent  
soixante un, ainsi qu'il résulte de l'extrait en forme de son acte de  
naissance qu'il nous a remis, fils légitime de Guillaume Marty,  
domicilié à Villefranche le vingt quatre juillet mil huit cent soixante  
quinze, ainsi qu'il résulte de l'extrait en forme de son acte de décès  
qu'il nous a aussi remis, et de dame Marie Fard, sans profession,  
les deux demeurant et domiciliés ensemble à Villefranche,  
présidant en la présence et avec le consentement de sa mère.  
Et Doyde Marguerite Emilie, majeure âgée de trente quatre  
ans revêtu, Linonadière, demeurant et domiciliée à Villefranche,  
né à Puyfauzens, département du Gers, le trente un Aout  
mil huit cent cinquante huit ainsi qu'il résulte de l'extrait en



forme de son acte de naissance qu'elle nous a remis. 18  
mère de Jean Pierre Gerches, résidant à Villefranche le neuf janvier  
mil huit cent quatre vingt huit, ainsi qu'il résulte de l'extrait en forme  
de son acte de décès, qu'elle nous a aussi remis, fille légitime de  
Jacques Doyde, cultivateur et de Marie Pirel, sans profession, mariés  
domiciliés à Puyfauzens (Gers) présidant avec le consentement de  
ses père et mère, aux termes d'un acte de consentement à mariage  
retenu par Maître Negrier, notaire à Puyfauzens, Gers, enregistré  
sous la date du cinq juin mil huit cent quatre vingt trois et qui  
demeure ci joint et annexé. Lesquels après avoir déclaré sur notre  
interpellation, qu'il a été fait un contrat de mariage passé  
devant Maître Frédéric Raffet notaire de cette ville, sous la  
date du premier juin mil huit cent quatre vingt trois, nous  
ont requis de procéder à la célébration de leur mariage dont  
les publications ont été faites dans cette ville les dimanches  
vingt un et vingt huit Mai dernier, sans qu'il soit intervenue  
aucune opposition. Après avoir donné lecture de toutes les pièces  
ci dessus mentionnées, qui demeurent ci jointes et annexées,  
ainsi que du chapitre six du code civil titre cinq du mariage  
faisant droit à la requête des comparants, nous avons demandé  
au futur et à la future s'ils voulaient se prendre pour époux.  
Après leurs réponses séparées et affirmatives nous avons prononcé  
au nom de la loi que le sieur Marty Louis et Doyde Marguerite  
Emilie, sont unis par le mariage. Dont acte a été fait et lu  
publiquement dans l'une des salles de la mairie, les portes ouvertes  
en présence de messieurs Adrien Mullette, âgé de quarante un an  
Contrôleur des contributions directes, Joseph Perrin, âgé de trente six ans  
facteur rural, Jacques Marty, âgé de vingt cinq ans, charcutier et Théoclyte  
Vozz, âgé de vingt cinq ans, pâtissier, tous les quatre domiciliés à  
Villefranche et non parents du futur lesquels ont signé avec nous le présent  
acte, ainsi que les futurs, non la mère du futur, qui devoit requies a vilain  
ne savoir le tout après lecture faite.

Marty Louis Doyde Marguerite  
Munier Femme *Truffaut* *Robert*